

Tee-shirt « Jihad » : suite et fin ?

La boucle est-elle bouclée ? L'affaire du tee-shirt « Jihad » commence le 25 septembre 2012. Ce jour-là, à l'école maternelle de Sorgues (Vaucluse), un gamin de 3 ans se présente vêtu d'un tee-shirt portant les inscriptions : sur le devant « Je suis une bombe », formule qui, seule, peut être considérée comme amusante. Le problème, c'est le texte imprimé sur le verso du vêtement « Jihad, né le 11 septembre ». La directrice alertée, prévient le maire et convoque la mère du garçonnet le soir même. Celle-ci explique « **en souriant** » que c'est son frère qui a fait confectionner **tout exprès** le T-shirt, reconnaissant une forme de « provocation ».



Le maire ayant signalé les faits au parquet d'Avignon, celui-ci décide finalement de renvoyer les deux adultes devant le tribunal correctionnel pour apologie de crime. A ce titre les deux prévenus encourraient cinq ans de prison et 45000 euros d'amende.

Au procès tenu devant le tribunal d'Avignon le 6 mars 2013, la mère se prétend « surprise de se retrouver devant la justice...Pour moi, c'est le prénom de mon fils, et sa date de

naissance, c'est un peu spécial, mais je me disais que **ça peut faire rire les gens...** » Elle reconnaît tout au plus une maladresse, comme son frère...qui avait fait imprimer le tee-shirt...

Qu'avait requis le vice-procureur ? Il réclamait 1000 euros d'amende contre la mère, et 3000 euros contre l'oncle. Quant à la défense elle plaidait la relaxe pure et simple des deux accusés, affirmant qu'il n'y avait pas d'élément intentionnel...Parodie de justice, une fois de plus, qui réclamait des sommes absolument dérisoires pour un appel non dissimulé au terrorisme. Au final, les deux prévenus étaient purement et simplement relaxés.

Toutefois, le parquet d'Avignon avait fait appel de la relaxe prononcée à l'encontre de la mère et de l'oncle. L'affaire a été rejugée devant la cour d'appel de Nîmes.

Et cette fois, le tribunal a fait ce que tout tribunal est censé faire : rendre la justice, en toute impartialité et équité, en faisant abstraction de toute considération, personnelle, politique, syndicale ou autre... souvenons-nous d'un « certain mur... » Le verdict est tombé le 20 septembre dernier, soit 1 an presque jour pour jour après le début de l'affaire. Des peines de prison avec sursis et des amendes ont été infligées à la mère et à l'oncle.

La cour de Nîmes a condamné la mère, Bouchra Bagour, 35 ans, à une peine de prison d'un mois avec sursis et 2000 euros d'amende. Son frère Zeyad, 29 ans, qui avait offert le tee-shirt à l'enfant, écope quant à lui de deux mois de prison avec sursis et 4000 euros d'amende. D'autre part, la cour a accordé 1000 euros de dommages et intérêts à la mairie de Sorgues, et 1000 euros au titre de frais de justice.

Verdict qui peut être considéré comme clément, compte-tenu des propos tenus dans un premier temps par les deux prévenus : le frère qui avait fait imprimer « tout exprès » les mentions « Jihad, né le 11 septembre », et la mère qui avait considéré –

rien de moins – « que ça peut faire rire les gens... », avant de faire volte-face, devant les conséquences, de leurs actes et de prétendre ensuite qu'il s'agissait de « maladresse ». Exemple parfait de taqqyia.

« Qui, aujourd'hui, peut prétendre que ce n'est pas une allusion directe et scandaleuse au terrorisme » a répondu – à juste titre – le vice-procureur. Après la relaxe prononcée en première instance par le tribunal d'Avignon, le maire de Sorgues avait déclaré : « J'ai le sentiment que le droit ne rejoint pas la réalité telle qu'elle est perçue par les citoyens ». Pour lui cette décision consistait en « un aveu de faiblesse qui donne le sentiment que tout est permis ».

Oui, Monsieur le Maire, vous avez entièrement raison. La faiblesse, alliée au déni des réalités de tous nos dirigeants (je n'emploierai surtout pas le mot « élite » que je leur refuse), et cela depuis au moins 3 décennies, nous ont conduits à une situation devenue totalement insupportable pour tout Français amoureux de son pays, de son histoire, qui refuse de se voir imposer une « non-civilisation » venue de la nuit des temps. Oui, cette faiblesse chronique et persistante donne effectivement le fallacieux sentiment que tout est permis dans notre pays aux derniers arrivés, qui, au lieu d'adopter les us et coutumes du pays d'adoption, prétendent le transformer à leur image. Mais que dirigeants et immigrés prennent garde : la coupe est pleine...elle ne va pas tarder à déborder, si rien ne change très vite ! Les accommodements (dé)raisonnables : nous n'en voulons plus !!! Et les élections approchent !

Quelques remarques complémentaires :

1- La consultation du site : [Prénom Jihad : Etymologie, origine, popularité et signification du prénom Jihad](#) nous apprend que ce prénom est régulièrement donné à des enfants, en France, depuis 1976, mais plus précisément une trentaine de fois par an, depuis 2009...Belle façon, à l'évidence, de se

considérer Français, et de remercier le pays qui a eu la faiblesse de vous accueillir !

2- Un (ou des) habitant de Sorgues avait cru « futé » de lancer une pétition « Contre la plainte portée sur le tee-shirt du petit Jihad » : résultat : 177 signatures...un vrai succès !

3- A l'issue du verdict, le défenseur des deux prévenus, Me Gaële Guenoun a indiqué qu'elle envisageait un pourvoi en cassation...

L'avocate et les deux mis en cause auraient – peut-être – intérêt à réfléchir à deux fois...avant de s'engager dans une nouvelle procédure !

Oriana Garibaldi